

PRESENTATION

de la Fondation du Patrimoine

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

L'attribution de **subventions**.

Ressources :

- un réseau de bénévoles
- un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Départements).

MEMBRES FONDATEURS :

AXA, Bellon S.A (Sodexho-Alliance), Crédit Agricole S.A., Danone, Devanlay, Fédération Française du Bâtiment, Fimalac, Fondation Électricité de France, Indreco, L'Oréal, Michelin, Parcs et Jardins de France, Shell France, Vivendi

LOCALISATION



CONTACT

FONDATION DU PATRIMOINE CENTRE EST

ZI d'Ingré

45926 Orléans cedex 9

02-38-25-25-14

centreest@fondation-patrimoine.org

www.centre.fondation-patrimoine.org

AAATV Centre Val de Loire

4 tunnel des Champs Bouchaud

45400 Fleury-les-Aubrais

02-38-64-74-58

mail@141r840.com

www.141r840.com

Réalisation/ Fondation du Patrimoine - Clichés : AAATV - Centre Val de Loire

PARTENAIRE



Le bon sens a de l'avenir

Le Crédit Agricole Centre Loire est partenaire de la Fondation du Patrimoine pour la réalisation de ce dépliant.

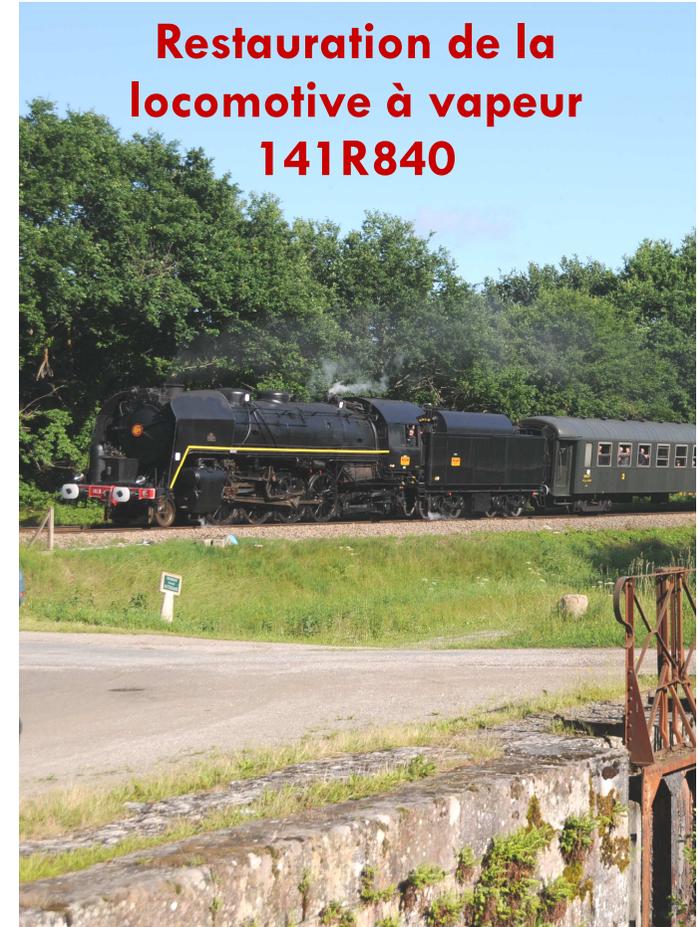
FONDATION
DU PATRIMOINE



CENTRE

**SOUSCRIPTION :
FAITES UN DON**

Restauration de la locomotive à vapeur 141R840



**par l'Amicale des Anciens et
Amis de la Traction Vapeur
Centre Val de Loire**

Restauration de la locomotive à vapeur 141R840 et de son tender 30r840

Venue des Etats-Unis d'Amérique à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la locomotive à vapeur 141R840 a pu être sauvegardée sous une forme vivante grâce à l'action de plusieurs dizaines de bénévoles réunis au sein de l'Amicale des Anciens et Amis de la traction Vapeur Centre Val de Loire depuis 1977.

Après 20 ans d'efforts, ils ont pu mener à bien les travaux nécessaires pour obtenir l'agrément de circulation sur le Réseau Ferré National. La 141R840 a ainsi parcouru plus de 45 000 kilomètres en tête d'une centaine de trains touristiques. Elle a également participé à plusieurs tournages de films et à différentes festivités dans toute la France.

Parallèlement, l'association a conduit les travaux de restauration sur les différents véhicules qu'elle a acquis ou qui lui ont été confiés pour constituer un authentique train à vapeur des années 1950 pouvant accueillir 270 passagers. L'ensemble de ce patrimoine ferroviaire est aujourd'hui entretenu sur le site de Fleury les Aubrais, près d'Orléans.

Ainsi, chaque année, de juin à octobre, plus de 1500 voyageurs peuvent revivre les charmes de la traction vapeur à bord des différents trains touristiques organisés par l'association au départ de Bourges ou d'Orléans, découvrir le patrimoine naturel et historique des régions traversées, leurs sites touristiques et leurs terroirs.

Aujourd'hui, l'association doit entreprendre des travaux de grande révision et de remise à niveau sur les infrastructures de la locomotive (essieux, organes de freinage, châssis, etc) selon les référentiels techniques de la SNCF. Cette opération va nous permettre de demander la reconduction de l'agrément de circulation délivré pour 15 ans et qui autorise notre locomotive à circuler sur le Réseau Ferré National à la vitesse maximale de 100 km/h.

En nous aidant dans notre projet, vous permettrez à la 141R840 de continuer à défier le temps en circulant avec son train historique et touristique entre un TGV et un TER de dernière génération !



BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la LOCOMOTIVE 141r840 de l'AAATV Centre Val de Loire

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de l'association concernée pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de Euros

Et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
 l'impôt sur la fortune
 l'impôt sur les sociétés

Chèque à l'ordre de :

(« **Fondation du Patrimoine - locomotive 141r840** »)

(tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal envoyé à l'émetteur du chèque)

Pour les **particuliers**, votre don est déductible

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable

- de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 45 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 60 000 €).

Pour les **entreprises**, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires H.T.

Votre nom ou celui de votre société :

Votre adresse :

je souhaite que mon don reste anonyme

Bon de souscription à renvoyer à la Fondation du Patrimoine (adresse au dos)

Ou faites un don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.centre.fondation-patrimoine.org

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « je souhaite que mon don reste anonyme ».

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de l'association concernée, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté serait affecté à un autre projet de l'association concernée ou dans le département du Loiret.